

Nom du proposant : .....

Adresse du proposant : .....

Code postal : ..... Ville : .....

## 1 - DESCRIPTION DU RISQUE

### RÉNOVATION / EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

AUCUNE ÉTUDE NE SERA RÉALISÉE POUR TOUS CHANTIER OÙ LE HORS D'EAU/HORS D'AIR N'EST PAS CONFÉ à DES ENTREPRISES VALABLEMENT ASSURÉES EN RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE AU JOUR DE LA DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER.

Adresse de l'opération de construction : .....

Type de travaux :    Rénovation                       Extension

Permis de construire (le cas échéant) :

Numéro : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Développé le : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Dates prévues (document CERFA) :

Déclaration d'ouverture de chantier :                      |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Début des travaux :    |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Réception des travaux :    |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Le maître d'ouvrage participe-t-il :

À la conception de l'ouvrage ?                                       Oui     Non

À la direction et à la surveillance des travaux ?               Oui     Non

À la réalisation des travaux ?                                       Oui     Non

Si oui, lesquels : .....

Le maître d'ouvrage passe-t-il des marchés :

- Par corps d'état pour chacun des lots de travaux
- Avec un contractant général (conception, direction et réalisation des travaux)
- Avec une entreprise générale (réalisation des travaux)

Montant des travaux tous corps d'état : ..... euros TTC  
(intervenant visés à l'annexe 1 ci-après)

Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre (le cas échéant) : ..... euros TTC  
(intervenant visés à l'annexe 2 ci-après)

Total : ..... euros TTC

## 2 - GARANTIES

### Dommages ouvrage

Garantie du paiement des travaux de réparation des dommages de nature décennale subis par l'ouvrage au sens de l'article 1792-1 du Code civil (L. 242-1 du Code des assurances).

- Option : garantie constructeur non réalisateur

### garantie sur existants

L'assureur garantit dans les dix ans suivant la réception des travaux neufs, la réparation des dommages matériels subis par les parties de la construction existantes avant l'ouverture du chantier, et qui sont l'objet de l'exécution, par l'assuré des travaux neufs, à condition qu'il soit établi que ces dommages matériels :

- rendent la partie de la construction existant avant l'ouverture du chantier impropre à sa destination ou portent atteinte à sa solidité ;
- sont la conséquence directe de l'exécution des travaux neufs et non celle des propres défauts des parties existantes.

### Pièces à communiquer :

Pour l'étude du dossier :

- Questionnaire

Pour l'établissement du contrat dommages ouvrage :

- Liste de tous les intervenants (cf. annexes jointes au questionnaire)
- Copies des marchés de travaux
- Attestations (responsabilité civile décennale) pour chacun des intervenants (en état de validité à la date de déclaration d'ouverture de chantier)

Le cas échéant, copies :

- Convention de maîtrise d'œuvre
- Rapport du bureau d'étude de sol
- Plans
- Récépissé d'acceptation du permis de construire
- Déclaration d'ouverture de chantier

Déclaration du risque : Le proposant atteste que les déclarations ci-dessus sont, à sa connaissance, conformes à la vérité. Il reconnaît avoir été informé que toute inexactitude ou réticence dans ses déclarations est susceptible d'entraîner, le cas échéant, les sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité du contrat pour réticence ou fausse déclaration intentionnelle) et L.113-9 du Code des assurances (réduction proportionnelle de l'indemnité en cas d'omission ou d'inexactitude sans mauvaise foi).

Informations nominatives : toutes les informations recueillies sont nécessaires à la gestion du dossier. Elles ne seront utilisées par l'assureur ou les organismes professionnels que pour les seules nécessités de cette gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Le proposant peut avoir accès aux informations le concernant et les faire rectifier en s'adressant à l'assureur (art. 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Fait à ..... le .....

Le proposant

### 3 - ANNEXES – INTERVENANTS

#### Annexes 1 – Entreprises

LOTS RÉALISÉS	NOM DE L'ENTREPRISE	N° SIRET	ADRESSE	ASSUREUR RC DÉCENNALE	NUMÉRO DE CONTRAT
Fondations – Gros œuvre					
Charpente					
Couverture					
Menuiseries extérieures					
Menuiseries intérieures					
Plâtrerie – cloisons					
Revêtements de sols en matériaux durs (carrelage...)					
Revêtement de murs en matériaux durs (faïence...)					
Ravalement de façade					
Plomberie – Sanitaire					
Chauffage – Climatisation					
Électricité					
<b>LE CAS ÉCHÉANT</b>					
Bardage					
Étanchéité (toiture-terrasse)					
Isolation extérieure					
Autres :					

## Annexes 2 - Maîtrise d'œuvre

Architecte :  Oui  Non Si oui, coordonnées : .....

Étendue de la mission :

- Conception
- Direction et surveillance
- Limitée au PC

Assureur RC Décennale : ..... Contrat N° : .....

Maître d'œuvre :  Oui  Non Si oui, coordonnées : .....

Étendue de la mission :

- Conception
- Direction et surveillance
- Limitée au PC

BET – Ingénieur Conseil :  Oui  Non Si oui, coordonnées : .....

Mission :

- Structure
- Thermique
- Fluides (climatisation, électricité, ...)
- Acoustique
- Autres (à préciser) : .....

Assureur RC Décennale : ..... Contrat N° : .....

Bureau d'étude de sol :  Oui  Non Si oui, coordonnées : .....

Type de mission : .....

Assureur RC Décennale : ..... Contrat N° : .....

Autres : (contrôleur technique, économiste, coordonnateur SPS, conducteur d'opération...)

.....  
.....  
.....

Coordonnées : .....

Type de mission : .....

Assureur RC Décennale : ..... Contrat N° : .....